



Encore combien de temps, pension alimentaire ?

Par **lily4459**, le **09/09/2008** à **18:17**

Bonjour,

J'ai 20 ans. Mes parents sont divorcé. Suite à l'obtention de mon BAC cet été, je me suis inscrite en BTS. Je ne subvient donc pas à mes besoins. Mon père me verse une pension alimentaire.

Cependant, je souhaite arrêter mes études en vue de faire une formation à distance en passant par le CNED. Je souhaiterais donc savoir si mon père devra toujours me verser une pension alimentaire du fait que je n'aurais plus le statut d'étudiant ?

Quand cessera-t-il de me verser cette pension ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **Marion2**, le **09/09/2008** à **19:30**

Si vous suivez une formation à distance avec le CNED, vous êtes toujours étudiante. Demandez un certificat de scolarité au CNED.

CDT

Par **lily4459**, le **09/09/2008** à **19:36**

en fait, je vais suivre une formation pour une préparation à un examen : DCL.

Aurais-je toujours le statut d'étudiante ?

Merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **09/09/2008** à **19:38**

Merci d'expliquer DCL
CDT

Par **lily4459**, le **09/09/2008** à **19:48**

Diplome de Compétence en Langues. C'est un diplome reconnu par le ministère de l'éducation (voir site, taper dcl dans google pour plus d'infos).

Merci encore pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **09/09/2008** à **19:50**

Pas de soucis pour vous. Vous continuez vos études. Le CNED est un organisme très sérieux. Demandez lui, comme je vous l'ai déjà dit, un certificat de scolarité ou une attestation d'inscription.
Bon courage à vous.
Cordialement

Par **lily4459**, le **09/09/2008** à **19:54**

Merci de votre réponse.

Savais vous jusqu'à quand mon père me versera-t-il ma pension alimentaire ?

J'ai entendu deux versions :

- jusqu'au 21 ans
- jusqu'à ce que je puisse subvenir à mes besoins par moi meme.

Quand est-il ?

Merci

Par **Marion2**, le **09/09/2008** à **19:57**

Jusqu'à ce que vous puissiez subvenir à vos besoins par vous-même.
Votre père est en droit de vous réclamer des justificatifs comme quoi vous suivez toujours bien les cours, il a le droit également de vous demander à voir vos résultats.
Bon courage à vous et bonne chance